

FORMATION D'ARBITRES NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL

La Commission Régionale du Corps Arbitral met en place durant l'intersaison 2016-2017 une formation d'arbitre régional et national en cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross). Cette formation se veut à la fois pratique et théorique, afin de permettre aux candidats d'aborder "sur le terrain" et lors de réunions d'échanges et de dialogue, les différents aspects de cette fonction.

Conditions :

- Etre licencié à la FFC pour 2017
- Avoir :
 - o 14 ans minimum en 2017 pour prétendre au niveau Jeune Arbitre
 - o 18 ans minimum en 2017.

FORMATION THEORIQUE

Trois journées de formation seront organisées, dans les locaux du CDOS 93 à PANTIN aux dates suivantes :

- **Samedi 7 janvier**
- **Samedi 14 janvier**
- **Dimanche 22 janvier**

de 9 h à 17 h.

Les repas devront être pris à l'extérieur à la charge des candidats.

La présence des candidats est indispensable à chacune de ces journées. Un contrôle de connaissances sera fait en fin de journée, sur la base des notions abordées.

REUSSITE AU CONTROLE

Outre le respect des conditions précisées ci-dessus, un candidat sera reçu s'il obtient une note supérieure ou égale à 70 points sur 100.

FORMATION PRATIQUE

Les candidats ayant été reçus au contrôle d'arbitre régional s'engagent à être présents, en qualité de stagiaire, sur un minimum de quatre épreuves de février à juin 2017, soit au minimum deux sur route et deux sur piste et une dernière présence sur une épreuve en Cyclo-cross lors de la saison 2017-2018

Ils seront sous la responsabilité d'un arbitre du Comité d'Ile de France, qu'ils devront accompagner dans l'ensemble de ses tâches afin d'appréhender l'ensemble des missions qui leur seront confiées dans le futur.

Remarque, lors de ces stages :

- Ils ne pourront prétendre à une indemnité de déplacement de la part du club organisateur.
- En aucun cas, ils ne pourront remplacer un arbitre officiellement désigné par la Commission Régionale.

Candidats au niveau arbitre national :

Les candidats devront justifier d'avoir officié en tant qu'arbitre régional durant au moins une saison. Dans le cas contraire, ils devront suivre les mêmes obligations que les candidats au niveau arbitre régional.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact auprès de :

Alain BRISEUX,
Président de la Commission Régionale du Corps Arbitral
a.briseux@cif-ffc.org

CONTROLE de CONNAISSANCES FINAL

Ce contrôle se déroulera le **dimanche 29 janvier** dans les locaux du CDOS 93 à PANTIN, de 9 h à 13 h, et comportera deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

Barème :

- contrôle de connaissances : 10 points chacun
- épreuve écrite : 50 points
- épreuve orale : 20 pts